

**COMMUNE DE SEYSSES-SAVES
32130****DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2022-020**

L'an deux mille vingt-deux, le 03 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Seysses-Savès dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel TENNE, Maire.

Présents : JP. CAVAILLE – JM. LAPALU – F. MARTRES – A. LAMARQUE – M. TENNE – AM. GLEIZES – N. TAULET-P. MASSARIN - C. LAJOUS - V. TONUS

Absente : V. FERNANDEZ

Secrétaire de séance : JP. CAVAILLE

OBJET : Vente parcelle C 541 au département du Gers

M. le Maire rappelle au conseil municipal que la parcelle C 541 de 3a et 81ca soit 381m² peut être vendu au Conseil Départemental du Gers afin de l'incorporer à l'emprise du Domaine Public, opération nécessaire à l'entretien du virage de la route départementale n°160.

Cette parcelle est issue d'un échange avec la SCI Lou Béret, suite à l'acte passé chez Maître Arnaud DURAND, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle « Laurent MINVIELLE, Marianne BAZIN, Arnaud DURAND » qui a été publié et enregistré le 06/04/2022 au service de la publicité foncière d'Auch.

Cette parcelle située en bordure de la route départementale n°160 n'est grevée d'aucune servitude autre que celles pouvant résulter de la situation naturelle des lieux.

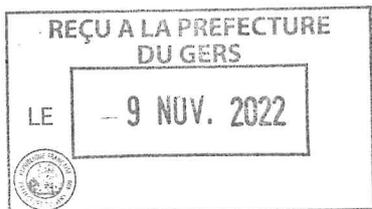
La vente au Conseil Départemental du Gers est consentie à titre gracieux.

Le transfert de propriété de la parcelle se fera par acte de vente en la forme administrative par les services du Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de vendre la parcelle C 541 au Conseil Départemental du Gers
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à Seysses-Saves, les jours, mois et an que dessus.



**Le Maire,
Michel TENNE**

